
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parachèvement de l'autoroute 19 entre
l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au
transport collectif sur le territoire des villes de Laval et
de Bois-des-Filion par le ministère
des Transports du Québec**

Dossier 3211-05-448

Le 6 mars 2014

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif par ministère des Transports du Québec (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-09-22	Réception de l'avis de projet
2010-09-30	Délivrance de la directive
2013-04-29	Réception de l'étude d'impact
2013-07-23	Transmission de la 1 ^{re} série de questions et commentaires
2013-08-08	Transmission du document de questions et commentaires complémentaires
2013-11-18	Réception de l'Addenda 1 de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP
2013-12-19	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires
2014-02-24	Réception de l'Addenda 2 de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à parachever l'autoroute 19 en un aménagement à quatre voies, plus une voie réservée au transport collectif dans chaque direction, entre les autoroutes 440 et 640. Le projet inclut également :

- la construction d'un stationnement incitatif de 690 places à la jonction des autoroutes 19 et 640;
- l'amélioration de la desserte de l'échangeur A-640/R-335 et des collecteurs de l'échangeur A-440/A-19;
- l'élargissement de la route 335, à deux voies par direction entre l'autoroute 640 et le boulevard Industriel à Bois-des-Filion;
- le réaménagement d'une piste multifonctionnelle;
- la construction d'un nouveau pont sur la rivière des Mille Îles qui, jumelé à la structure adjacente déjà en place, permettra d'implanter trois voies par direction, dont une réservée au transport collectif, une piste multifonctionnelle et un trottoir sur chacun des ponts.

Depuis 2001, l'autoroute 19 est entièrement construite entre la rivière des Prairies et l'autoroute 440 alors que la route 335 assure le lien avec l'autoroute 640. Selon le MTQ, le projet est nécessaire, car des problèmes de circulation se produisent lors des périodes de pointe du matin et de l'après-midi sur ce tronçon de la route 335. L'objectif général du projet est donc de développer un corridor de transport permettant des déplacements efficaces et sécuritaires dans le bassin de desserte. En ce sens, le scénario choisi par le MTQ devrait permettre d'offrir le meilleur service à l'ensemble des usagers à long terme sans trop perturber l'équilibre des réseaux de transport adjacents et l'équilibre entre les modes de transport.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs
- la Direction des opérations régionales Estrie, Montréal et Montérégie, secteur de la faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Finances et de l'Économie;
- le ministère des Ressources naturelles;

- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux Affaires autochtones;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- la division Inventaires et rapports sur les polluants d'Environnement Canada.

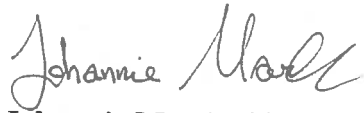
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Consortium Dessau, SCN Lavalin, AECOM, octobre 2012, 385 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes*, par Consortium Dessau, SCN Lavalin, AECOM, octobre 2012, 13 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion – Étude d'impact sur l'environnement – Étude d'impact sonore*, par Consortium Dessau, SCN Lavalin, AECOM, octobre 2012, 85 pages et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 1 – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP*, par Consortium Dessau, SCN Lavalin, AECOM, Novembre 2013, 78 pages et 10 annexes.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 2 – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP*, par Consortium Dessau, SCN Lavalin, AECOM, Février 2014, 25 pages et 5 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 30 septembre 2013. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Johannie Martin, biologiste, Ph. D.

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres